

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Ce qu'il ne faut pas dire. — IV Scapulaire de l'Immaculée-Conception. — V Le palais des Conclaves. — VI La confession jugée par M. Taft. — VII Le XXVe Congrès eucharistique international. — VIII Châtiment d'un blasphémateur. — IX Le concours de gymnastique à Rome. — X Indes Anglaises.

AU PRONE

Le dimanche, 2 novembre

On annonce:

L'office des morts;

Le premier vendredi du mois.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 2 novembre

Messe du IVe dim. après l'Épiphanie, **semi-double**; mém. de la Toussaint; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim.; mém. de l'Oct. de la Toussaint, Vêpres des morts.

Aux vêpres des morts, on reste assis (après les psaumes) pour le verset et le répons; après la répétition de l'antienne du **Magnificat**, on s'agenouille jusqu'après l'oraison.

Le lundi, 3 novembre

Messe de **Requiem** solennelle, **double**, propre au 2 novembre; une seule oraison, préface commune. Après la messe, (instruction et) absoute (sans le v. **Anima ejus**, ni le **De profundis** au retour).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 9 novembre

Diocèse de Montréal. — Du 3 novembre, saint Hubert; du 4, saint Charles (Montréal et Lachenaie); du 7, saint Wilbrod (Montréal).

Diocèse d'Ottawa. — Du 3 novembre, saint Malachie (Mayo).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 4 novembre, saint Charles ; du 9, saint Théodore (Acton).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 4 novembre, saint Charles (Mastigoche); du 9, saint Théodore (Grand'Anse).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 4 novembre, saint Charles (Garthbay).

Diocèse de Pembroke. — Du 4 novembre, saint Charles (Leslie);

Diocèse de Valleyfield. — Du 3 novembre, saint Malachie (Orms-town).

Diocèse de Joliette. — Du 4 novembre, saint CHARLES (Cathédrale); du 9, saint Théodore (Chertsey).

Vicariat de Témiscamingue. — Du 9 novembre, saint Théodore (Liskeard). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	3 novembre.	— Pensionnat Saint-Nom-de-Marie,
Mercredi,	5	— Saint-Martin. [Outremont.
Vendredi,	7	— Saint-Louis-de-France.
Dimanche,	9	— T.-S.-Sacrement (Parc Dominion)

CE QU'IL NE FAUT PAS DIRE

NE dites jamais : *Nous sommes la minorité*. Souvenez-vous du mot de Jésus dans l'Évangile : " Quand vous serez deux ou trois réunis en mon nom, je serai au milieu de vous ". Vous voyez qu'il n'a pas parlé de majorité. Si vous êtes deux ou trois, souvenez-vous du divin Maître ; ne vous comptez pas, mais hardiment commencez. On n'imagine pas tout ce que peut pour le bien ou pour le mal la plus petite poignée d'hommes, à la condition qu'ils aient l'union, la persévérance, le courage.

Ne dites jamais : *il n'y a rien à faire*. Cela, c'est le langage des égoïstes ou tout du moins des faibles ; c'est le langage de ceux qui ne trouvent jamais l'heure propice et qui, quand

bien même le fruit tomberait de l'arbre, trouverait encore qu'il n'est pas mûr.

Ne dites jamais : *Nous serons vaincus*. D'abord, qu'en savez-vous ? Les chances de la fortune sont aussi nombreuses qu'imprévues à qui sait supporter le fardeau passager des mauvais jours. Entre la foi qui transporte les montagnes et la charité qui subsistera quand tout aura péri, il y a l'espérance, magnifiquement encadrée entre ses deux soeurs divines, mais si bien encadrée qu'elle est un peu débordée et qu'on est parfois tenté d'oublier qu'elle est divine aussi. Pratiquez cette belle vertu d'espérance ; qu'elle soit pour vous, non comme un parfum léger qui s'évapore dès qu'on découvre le vase qui le contient, mais comme un viatique généreux qui soutient pendant tout le cours d'une longue vie. Que cette espérance soit la force de la jeunesse comme elle est le baume des vieillards. *Dum spiro, spero*,

Puis, dussiez-vous être vaincus, dites-vous bien que le grand mal réside, non dans la défaite, mais dans la lâcheté qui refuse le combat. Etre vaincu, c'est tout perdre pour qui n'a que l'habileté, parce que l'habileté, force courte et secondaire, est tenue de réussir. Mais quand on combat pour Dieu, pour son Eglise, pour son pays, on peut connaître la disgrâce, jamais la honte. Aimez assez votre cause pour que la joie de la servir soit, s'il le faut, pour vous, une suffisante récompense.

Ne déployez pas à tout propos votre drapeau, mais ne le cachez pas non plus. Fuyez les coalitions douteuses, les catholiques y perdent toujours. Ayez des alliés, mais ne vous absorbez point en eux. Acceptez les concours et même recherchez-les, mais sans sacrifices essentiels de principes ou d'idées, et ne soyez pas la petite rivière qui humblement va se jeter dans le fleuve, mais le fleuve qui reçoit les rivières et garde avec obstination l'individualité de ses eaux. Surtout voyez les

choses largement par masse ; ne sacrifiez jamais vos principes à un petit succès ; ne dédaignez pas la politique au jour le jour, mais ne lui subordonnez jamais la politique des principes, la politique chrétienne et nationale. Travaillez, non pour un jour, mais pour une époque, regardez haut et loin.

SCAPULAIRE DE L'IMMACULEE-CONCEPTION

NATURE ET AVANTAGES

I. ORIGINE. — Ce scapulaire fut *révélé*, à Naples, le 2 février 1617, à la *vénérable Ursule Benincasa*, durant une extase. La sainte Vierge lui apparut vêtue d'une robe blanche recouverte d'un manteau bleu et portant sur son bras l'enfant Jésus accompagné d'un chœur de vierges semblablement vêtues. Elle vit alors une multitude d'anges empressés de répandre, par toute la terre, un nombre prodigieux de scapulaires de couleur bleue.

II. FINS. — Le fidèle qui reçoit ce scapulaire doit se proposer pour fins principales 1^o d'honorer le glorieux privilège de l'immaculée conception de Marie ; 2^o de demander habituellement à Dieu la conversion de ceux qui vivent égarés dans les sentiers du vice. L'intention de gagner de nombreuses indulgences ne peut remplacer ces deux fins.

III. PRATIQUES. — 1^o *Aucune pratique de piété n'est obligatoire* ; chacun doit choisir celle qu'il prévoit pouvoir conserver, quoiqu'il puisse l'omettre sans péché et sans perdre les indulgences du scapulaire. On conseille de réciter souvent (même chaque jour) 12 *Ave* en l'honneur des 12 privilèges de la sainte Vierge, plus 3 *Pater*, *Ave* et *Gloria* en l'honneur de la sainte Trinité (en tout 3 *Pater*, 15 *Ave* et 3 *Gloria*). Celui qui porte aussi le scapulaire de Notre-Dame du Carmel et qui

trouve trop onéreuse la récitation quotidienne des prières conseillées pour chacun peut réciter un jour les prières propres à un scapulaire et le lendemain celles de l'autre scapulaire (ou même moins souvent) ; l'essentiel est de réciter pieusement, et les jours choisis, la pratique adoptée.

IV. AVANTAGES. — En portant ce scapulaire, on a droit 1o *pendant la vie*, à la valeur impétratoire et satisfactoire des bonnes oeuvres (prières, jeûnes, pénitences, aumônes, etc.), accomplies par tous ceux qui le portent, spécialement par les PP. Théatins ; 2o *à la mort*, à une assistance particulière de Marie immaculée contre le malin esprit, ainsi qu'à l'indulgence plénière à l'article de la mort, qu'on peut obtenir à bien d'autres titres (mais une seule fois) ; 3o *après la mort*, à ce que toutes les messes dites pour le repos de l'âme de ceux qui ont porté pieusement ce scapulaire jouissent du privilège de l'autel qui vaut l'application d'une indulgence plénière.

V. NATURE. — 1o La *matière* de ce scapulaire est la *laine* (drap, mérinos, etc., non coton, toile ou soie) de couleur bleue, tissée (non tricotée, brodée ou foulée) ; on peut recouvrir les pièces du scapulaire d'une image de Marie immaculée ou de broderies (même de matière et de couleur différentes), pourvu que ces ornements n'empêchent pas le scapulaire avec sa couleur prescrite de former la partie principale et dominante ; 2o Sa *forme* doit être rectangulaire (carré allongé) ; 3o Le *cordons* est nécessaire, mais peut être de toute matière et couleur ; 4o Le même cordon peut compter pour divers scapulaires.

VI. RÉCEPTION. — 1o Il faut s'adresser à un prêtre qui a le pouvoir d'imposer ce scapulaire. 2o Le premier scapulaire seul doit être béni ; lorsqu'il doit être remplacé, il n'est pas exigé (ni d'usage) de faire bénir celui qu'on lui substitue.

Le prêtre qui béni et impose ce scapulaire emploie la formule du livret qui accompagne son diplôme de pouvoir. Lorsqu'il béni à

la suite plusieurs sortes de scapulaires, il doit employer la formule propre à chacun, à moins qu'il n'ait le pouvoir de se servir de la formule commune spéciale à chacun et il doit terminer les prières propres à chacun avant de commencer celles d'un autre; au contraire, avec la formule commune, il bénit tous les scapulaires nommés avant de les imposer, puis il reçoit dans les diverses confréries. Il suffit d'imposer le scapulaire sur une épaule, surtout pour les dames. On peut (en tenant à la main, le premier des scapulaires), après avoir dit au pluriel: *Accipite* une fois, imposer tous les scapulaires en silence. L'inscription peut être faite après la réception de tous, et même par un autre prêtre, mais dans ce dernier cas signe à la suite des noms pour authentifier la liste. Ces prêtres peuvent obtenir des PP. Théatins (au prix de 10 sous l'unité), des cahiers de poche, pouvant contenir 500 noms qu'ils devront leur adresser lorsqu'ils seront remplis. Les divers religieux qui prêchent des missions ou retraites ont souvent, soit pour la réception, soit pour l'inscription, des pouvoirs spéciaux que ne doivent pas s'arroger les autres prêtres.

VII. INSCRIPTION. — 1o Les prêtres qui ont obtenu, avant le 6 juillet 1894, le pouvoir de recevoir de ce scapulaire ne sont tenus, ni pour la validité de la réception, ni pour le gain des indulgences, d'inscrire les noms des récipiendaires; 2o Les PP. Théatins exigent de ceux qui ont obtenu leur pouvoir depuis le 6 juillet 1894 qu'ils inscrivent les prénoms et nom de famille (non celui de l'époux), ou de religion, de ceux qu'ils reçoivent, pour la validité de la réception et le gain des indulgences. Ces noms, s'ils ne sont pas inscrits dans un registre canonique de confrérie du scapulaire de l'Immaculée-Conception, ou chez les PP. Théatins, doivent être écrits provisoirement par le prêtre qui impose le scapulaire, et transmis chaque année au PP. Théatins, à Rome.

VIII. PORT. — 1o Il faut *toujours porter le scapulaire et le jour et la nuit*, même en temps de maladie (à l'exception du moment de la toilette), mais surtout en danger de mort; celui qui a négligé même longtemps de le porter (sans y renoncer définitivement et explicitement) n'a qu'à le reprendre pour participer aux avantages; seules les Carmélites de

France sont dispensées de le porter; 2o Il faut le porter (sur le corps ou sur un vêtement) une partie (n'importe laquelle) *sur la poitrine*, l'autre *sur le dos* (le cordon double sur chaque épaule); 3o Pie X a permis, le 16 décembre 1910, qu'on remplace, avec une raison, ce scapulaire par la médaille-scapulaire (avers: Jésus montrant son coeur; revers: sainte Vierge) bénite (par un simple signe de croix) par un prêtre qui peut imposer ce scapulaire, et portée également jour et nuit; 4o Plusieurs scapulaires réunis par le même cordon ne peuvent être cousus tout autour ni par les quatre coins, mais seulement par le milieu ou le haut, afin de les laisser tous paraître (les plus petits de préférence par-dessus les plus grands); 5o On peut enfin, pour les conserver plus longtemps, les recouvrir d'une pièce (cousue par le milieu ou le haut), ou même les renfermer dans un sachet (non cousu) qui peut être facilement ouvert; 6o Un scapulaire hors d'usage doit être brûlé.

IX. INDULGENCES. — Ce sont celles de 1894 qui diffèrent peu de celles de 1882. Elles sont partielles (indiquées en années et en jours) et plénières (sans cette indication) et toutes applicables aux âmes du purgatoire.

A. — Indulgences partielles

- 1o Pour une demie-heure de méditation : 60 ans ;
- 2o Visite d'église et 5 *Pater, Ave et Gloria* : 5 ans et 5 quarantaines ;
- 3o Visite de malade, ou, si l'on ne peut, récitation pour lui de 5 *Pater, Ave et Gloria* : 20 ans.
- 4o Récitation de 7 *Pater, Ave et Gloria* pour un malade qui vient de communier : 7 ans et 7 quarantaines ;
- 5o Chaque fois qu'on accompagne la sainte Eucharistie portée aux malades : 7 ans et 7 quarantaines ;
- 6o Chaque confession et communion : 7 ans et 7 quarantaines ;

- 7o Chaque sermon qu'on entend : 200 jours ;
 8o Chaque oeuvre pie : 60 jours ;
 9o Aux octaves des fêtes de notre Seigneur : 20 ans ;
 10o Aux petites fêtes de la sainte Vierge : 7 ans et 7 quarantaines ;
 11o A diverses autres fêtes : 20 ans ;

REMARQUE. — Les indulgences de ces nn. 9, 10o et 11o sont indiquées entre parenthèses, parmi les indulgence plénières.

12o 1o 3 vendredis chaque mois pour la communion : 7 ans et 7 quarantaines ; 2o deux fois par mois, les indulgences des 7 basiliques, du saint Sépulchre et de la terre sainte, en priant devant les 7 autels (ou 7 fois devant les divers autels de l'église des Théatins à Rome ou) d'une église ;

13o Tous les lundis pour visite au saint Sacrement : 7 ans et 7 quarantaines.

B. — Indulgences plénières

REMARQUES. — 1o Les indulgences de ce calendrier sont plénières et exigent la *confession*, la *communion*, et la *prière* aux intentions du pape dans une *visite* d'église (de Théatins, s'il y en a, sinon) quelconque où se trouve un autel de la sainte Vierge ; 2 Les indulgences partielles des nn. 9o, 10o et 11o sont indiquées entre parenthèses pour prévenir l'oubli ; 3o Pour abréger, on n'a donné que les dates au lieu de l'indication des fêtes ; 4o Lorsque la solennité extérieure d'une fête est remise, en un dimanche, l'indulgence (partielle ou plénière) se gagne (non au jour de la fête indiqué mais) seulement en ce dimanche ; 5o Ce scapulaire (comme la plupart des scapulaires et des associations) donne droit de gagner les indulgences des Stations romaines : elles sont indiquées par le mot *Stations*, mais on ne peut les gagner qu'une fois (même les partielles qui sont très importantes mais trop nombreuses pour qu'elles soient données ici) quoiqu'on appartienne à plusieurs associations qui les communiquent.

CHAQUE FOIS qu'on récite 6 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, en l'honneur de la sainte Trinité, de Marie immaculée et aux intentions du pape (en tout lieu et posture, et sans confession, communion ni visite ni autre prière), on gagne les indulgences

accordées aux 7 basiliques de Rome, de la Portioncule (d'Assise), de Jérusalem et de Saint-Jacques de Compostelle (en Espagne), *chaque fois* pour les indulgences partielles, les jours où elles sont accordées (et la plénière de la Portioncule, le 2 août seulement, de midi, le 1, à minuit le 2), mais UNE SEULE FOIS PAR JOUR seulement pour les autres plénières et aux seuls jours pour lesquels elles ont été accordées (jours qu'on ignore par suite de la destruction des diplômes très anciens, et nombreuses indulgences par suite impossible à déterminer).

CHAQUE MOIS : 1er dimanche.

CHAQUE ANNÉE : 1o retraite annuelle; 2o en un jour à son choix;

UNE FOIS DANS LA VIE : 1o jour de la réception du scapulaire ou l'un des sept jours suivants; 2o jour de la 1e messe après son ordination; 3o à l'article de la mort.

JANVIER. — Le 6 (outre les indulg. du n. 90); (du dim. de la Septuagésime au dim. des Rameaux, chaque jour qu'on communie et qu'on récite 7 *Pater*, *Ave* et *Gloria* pour les besoins de l'Eglise: 7 ans et 7 quarantaines); (indulg. du n. 110 les 19, 22, 23 et 28);

FÉVRIER. — Le 2 ou octave; (indulg. du n. 110 les 4, 8, 10, 12, 13, 14, 15 et 25); chaque samedi du Carême;

MARS. — Les 19, 24 et 25 ou octave; le dimanche de la Passion; le vendredi suivant; (indulg. du n. 100 chacun des 3 samedis avant le 25); (indulg. du n. 110 les 6, 7, 13, 17 et 29);

AVRIL. — Le 12; (indulg. du n. 110 les 5, 8, 20, 29 et 30); les mercredi, jeudi et vendredi saint; *Stations* le jeudi saint; Pâques (outre l'indulg. du n. 90) et *Stations*;

MAI. — Le 3; Ascension et *Stations* (outre l'indulg. du n.

90) ; Pentecôte ; Trinité ; (indulg. du n. 90 à la Fête-Dieu ; du n. 110 les 3, 4, 5, 10, 16, 17, 21 et 25) ;

JUIN. — Le 17 ; le IV^e dim. et le 29 ; (indulg. du n. 110 les 12, 14 et 19) ;

JUILLET. — Dernier dimanche ; (indulg. du n. 100 les 2 et 16 et chacun des 3 samedis avant le 2 ; du n. 110 les 13 et 20) ;

AOUT. — Les 2, 7, 15, ou octave et 28 ; (indulg. du n. 100 le 5 ; du n. 110 les 4, 7, 13, 16, 23, 27 et 30) ;

SEPTEMBRE. — Les 8 ou octave, 14 et 29 ; (indulg. du n. 100 les 12, 24 et le 3^e dim. ; du n. 110 les 2, 5, 10, 18 et 25) ;

OCTOBRE. — Les 2 et 15 ; (indulg. du n. 100 le 1^{er} dim. ; du n. 110 les 10, 16, 21, 26 et 30) ;

NOVEMBRE. — Les 1 et 10 ; (indulg. du n. 100 le 21 et chacun des 3 samedis avant le 21 ; du n. 110 les 13, 14 et 20) ; les 2 derniers samedis avant le 8 déc. ;

DÉCEMBRE. — Les 8 ou octave et 13, 14, les 1^{er} et 9^e jour de la neuvaine de Noël (7 ans et 7 quarantaines les autres jours) ; (indulg. du n. 110 les 14 et 16) ; le 25 et *Stations* (ou- tre l'indulg. du n. 90).

Chambly.

Abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

Un article analogue sera bientôt publié en deux parties sur le scapulaire du Carmel.

Si quelque pieux serviteur de Marie immaculée désire faire imprimer cet article en une plaquette de propagande, il est prié de s'adresser à l'auteur qui, pour favoriser ce projet, en modifiera au besoin le texte et en surveillera l'impression.

LE PALAIS DES CONCLAVES

Le Saint-Père ayant décidé d'aménager un palais pour les Conclaves, c'est dans l'édifice de la *Zecca*, l'ancien office de la Monnaie Papale, situé à l'entrée de la *via del Museo*, derrière la basilique de Saint-Pierre, que l'architecte en chef du Vatican, M. Schneider, est en train d'installer ce palais.

L'Administration des biens apostoliques a acheté la *Zecca* au gouvernement italien, qui s'en était emparé en 1870 pour y établir une caserne. Dans ce monument, qui donne sur les jardins du Vatican, M. Schneider a pu facilement disposer des cellules spacieuses pour recevoir les éminentissimes électeurs.

Chaque cardinal aura la jouissance d'une grande chambre à coucher, d'un oratoire, d'une salle à manger et de deux autres pièces pour ses familiers. La *Zecca*, qui est séparée du Vatican par la *via del Museo*, y sera reliée par un pont aérien, avec galerie couverte, qui aboutira aux Loges de Raphaël, ce qui permettra aux *porporati* de se rendre directement à la chapelle Sixtine pour les scrutins.

Les travaux sont presque terminés et Pie X s'y est intéressé avec une sollicitude pleine d'abnégation personnelle.

LA CONFESSION JUGÉE PAR M. TAFT

Voici comment un protestant de marque, M. Taft, le dernier président des Etats-Unis, appréciait la confession dans un discours prononcé le jour de la distribution des diplômes aux étudiants catholiques de l'Université de Washington :

“ L'Eglise romaine est, dit-il, l'Eglise la plus directe, la plus légitime du Christ, et ses prêtres sont les véritables mission-

naires du Christianisme... L'Eglise catholique est non seulement la souveraine éducatrice de l'homme, mais son constant soutien, son ange gardien ; elle est avec nous à notre naissance, guide nos premières années, et ceux qui pratiquent cette religion ont le moyen de résoudre les difficultés parfois décisives de l'existence, sans recourir à des conseillers sans expérience.

“ Ce moyen est la confession aux genoux d'un prêtre qui a renoncé à toute aspiration, à tout intérêt mondain, qui a toute expérience psychologique et pratique pour tenir ouvert à chaque instant, comme une source de lumière pour les âmes, son cabinet sacré de consultations. Il est toujours là pour concilier les familles, éviter des imprudences aux femmes et aux jeunes filles, faire revenir l'enfant prodigue, apaiser le courroux du père, et rectifier les idées fausses qui causent les désordres sociaux, politiques et économiques. ”

LE XXV^e CONGRES EUCHARISTIQUE INTERNATIONAL

Voici ce que dit à ce sujet le *Journal de la Grotte* :

“ Depuis que, dans notre numéro du 1er juin dernier, nous avons eu la joie d'annoncer à nos lecteurs que le prochain Congrès eucharistique international (le 25ème) se tiendrait à Notre-Dame-de-Lourdes, les fidèles serviteurs de la Vierge de Massabielle, et, on peut le dire sans exagérer, les catholiques du monde entier attendaient et demandaient avec une pieuse impatience que de nouvelles précisions leur fussent données au sujet de ce grandiose événement.

“ Nous avons, aujourd'hui, la consolation de pouvoir leur faire connaître officiellement la date de ces magnifiques assises eucharistiques qui ont été fixées aux 9, 10, 11, 12 et 13 septembre 1914.

“ Et maintenant, il faut, avant tout, travailler à assurer le secours du Ciel aux organisateurs du Congrès. Aussi sommes-nous certains d’entrer dans les sentiments de Mgr Schoepfer, le vénéré gardien des sanctuaires de Massabielle, en demandant à nos lecteurs et à tous les enfants et serviteurs de notre blanche Madone, de multiplier, dès aujourd’hui, leurs prières afin d’attirer, par l’intercession de la très sainte Vierge, les plus abondantes bénédictions de Dieu sur les laborieux préparatifs de ces solennités.

“ Ces prières, nombreuses et ferventes, seront exaucées, nous n’en saurions douter, et, grâce à elles, les journées des 9, 10, 11, 12 et 13 septembre 1914 seront des jours d’incomparables triomphes pour l’Hôte divin de nos tabernacles, que Lourdes et la France auront à coeur d’honorer plus magnifiquement, plus royalement encore, aux yeux du monde catholique qu’elles ne glorifièrent sa Mère, la Vierge Immaculée, en l’année à jamais inoubliable du cinquantenaire de ses miséricordieuses apparitions à Bernadette Soubirous.

“ Et ainsi, une fois de plus, malgré le malheur des temps, Lourdes, humble ville de France, brillera, selon la parole déjà citée de Pie X à Mgr Schoepfer, comme “ le plus glorieux de tous les trônes dressés à Jésus-Hostie dans l’ancien comme dans le nouveau monde : *Eucharistici Mysteriorum thronus omnium gloriosissimus in catholico orbe* ”.

CHATIMENT D'UN BLASPHEMATEUR.

Le *Denver Catholic Register* rapporte la mort frappante d’un italien nommé Angelo Rotondo, à Trinidad (Colorado). Angelo Rotondo, qui affichait une impiété absolue, avait entrepris avec des compagnons mineurs de molester les quelques

ouvriers catholiques qui manifestaient le désir de remplir leurs devoirs religieux. Après avoir contrarié ces derniers par tous les moyens, ils résolurent de parodier les actes du Christ durant la Semaine Sainte. Rotondo avait accepté de représenter le Sauveur, que ses compagnons conduisaient en terre avec des manifestations de deuil grotesque. Plus tard, on voulut continuer la comédie et Rotondo se promenait dans les rues de la ville, se disant le Christ ressuscité. Ce fut pendant cette dernière parodie qu'il fut terrassé, ses compagnons ne prirent pas d'abord la chose au sérieux. Croyant à un acte voulu de sa part, ils se jetèrent à genoux autour de lui avec des gestes de piété comique, mais ils s'inquiétèrent en le voyant si longtemps immobile. Lorsqu'ils voulurent le relever, ils s'aperçurent qu'il était inconscient. Rotondo, quelques heures plus tard, mourait sans avoir repris connaissance. L'événement a produit une grande sensation dans toute la région.

LE CONCOURS DE GYMNASTIQUE A ROME

Le gouvernement italien, poussé par les Loges, a cru devoir entraver par des mesures prohibitives le défilé des gymnastes catholiques.

L'Osservatore Romano a publié, à ce sujet, un article énergique de protestation. " Retournant dans leur pays, dit-il notamment, les gymnastes des autres nations emporteront avec eux une notion exacte de la manière dont on entend et pratique, en Italie, la liberté envers les catholiques et le Vicaire de Jésus-Christ. Ils pourront, et parmi eux surtout les fils de la

libre Amérique, raconter à leurs compatriotes que, dans les rues de la Ville Eternelle, où se déploient librement les plus odieux emblèmes, où passent, sans être inquiétés, les verts étendards de la maçonnerie et jusqu'aux bannières qui représentent l'apothéose du régicide, on interdit à des jeunes gens inoffensifs et pacifiques, de défiler tranquillement, serrés autour de leurs enseignes purement religieuses, pour rendre hommage à l'auguste dignité du Souverain-Pontife; ils diront, ou mieux laisseront deviner, quelle peut être la liberté des catholiques à Rome sous l'empire de pareilles lois, et surtout quelles peuvent être la liberté et l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ. ”

Il convient de rapprocher de ces réflexions de l'*Osservatore Romano* les derniers mots du manifeste de la *Giordano Bruno*, disant, touchant le pape, que Rome ne peut plus davantage tolérer, dans l'enceinte de ses murailles, le plus puissant ennemi de toute liberté et de toute civilisation.

INDES ANGLAISES.

E *Catholic Directory of India* apporte une statistique intéressante sur le nombre des catholiques dans les Indes, Ceylan, Birmanie et Malacca. L'Eglise catholique y possède : 9 archevêques, 30 évêques, 4 préfets apostoliques. Le nombre des prêtres européens a été dans l'Inde, en 1851, de 190 ; dans la Birmanie, de 13 ; à Ceylan, de 34. En 1911, ces chiffres ont monté : dans l'Inde, à 958 ; à Birma, jus-

qu'à 91 ; à Ceylan, jusqu'à 167. En y ajoutant le nombre des prêtres indigènes (de 1,596 pour l'Inde, de 14 pour la Birmanie et de 66 à Ceylan) on obtient le total de 2,892 prêtres catholiques dans les missions des Indes. Outre cela, il y a dans les Indes 561 Frères religieux et 2,961 religieuses, ce qui donne le chiffre de 4,350 Frères et Soeurs, dont plus de la moitié sont indigènes.

Il y a soixante ans, on comptait dans les Indes 757 églises et chapelles ; en Birmanie 7 ; à Ceylan 149. En 1911 il y avait dans les Indes 4,914, en Birmanie 480, et à Ceylan 712 églises et chapelles.

Le même progrès existe sur le terrain scolaire. Le nombre d'étudiants a décuplé ; il monte à 250,400 élèves, qui font leurs études dans 26 séminaires, 29 écoles des catéchistes, 17 collèges, 246 écoles secondaires et 3,702 écoles primaires.

Le nombre des catholiques en 1851, était de 964,249 dans l'Inde, de 3,000 en Birmanie, de 146,320 à Ceylan. En 1911 il y avait dans l'Inde 2,203,336 catholiques, en Birmanie 88,447 à Ceylan 322,163, avec 5 pour 100 d'étrangers. Les catholiques sont encore plus nombreux dans les Indes que les protestants, mais tandis que leur nombre, pendant quarante ans, a doublé, le nombre des protestants, dans le même espace de temps, a triplé. Les missions protestantes comptent déjà 1,012,463 membres, et leur accroissement est dû surtout à leur excellent état financier.

AVIS. — MM. Arbour et Dupont, imprimeurs, occupent maintenant leur nouveau local, 249, rue Lagauchetière est, près de la rue Saint-Denis. Téléphone. — Est 6264.